

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 24 décembre 2025 et le 15 janvier 2026 la délibération du conseil communal du 5 décembre 2025 (point 6a de l'ordre du jour) portant modification du chapitre 2 du règlement communal en matière de circulation comme suit :

Chapitre 2

Luxembourg, route de

à inscrire :

4/3 Arrêt et stationnement interdits

⇒ devant l'accès au parking sous-sol des immeubles numéros 37-39, ainsi que de part et d'autre de l'accès, sur une longueur de 5m, du côté impair

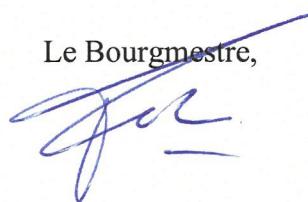
Walferdange, le 28 janvier 2026.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber